

Compte rendu du Comité syndical

du 23 février 2022 à 19h00

L'an deux mille vingt-deux le 23 février 2022 à 19h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (32) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANCAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (6) :

Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Françoise FARCY donne pouvoir à Jérôme PREMARTIN, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN

Absents excusés (2) :

Joël LELARGE, Christophe LIBERT

Absents (2) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial :

André JAUNAY Président

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD,
Sophie RYCHLICKI

Ordre du jour :

1	DELIBERATION	3
1.1	D1_23_02_2022 Débat d'orientation budgétaire	3
2	INFORMATIONS	6
2.1	Energie-Climat : Commission d'Appel d'Offres pour retenir le prestataire en charge de l'animation-suivi de la PTRE	6
2.2	Le Pays d'art et d'histoire	6
3	QUESTIONS DIVERSES	7
3.1	Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR	7

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche.

Monsieur Jean-Claude Boiziau est désigné secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 25 janvier 2022.

Présentation de Marie Permingeat, nouvelle animatrice/gestionnaire LEADER à 100%.

Mme la Présidente informe l'assemblée de la présence de Ms Pierre MONTAGNE et Théodore DE MAUPEOU du cabinet Terneo, partenaire du PETR, en charge de l'élaboration des diagnostics énergétiques des adhérents au service efficacité énergétique.

Mme Latouche leur laisse la parole.

L'intervention de Terneo porte sur le partenariat établi avec le PETR pour pallier l'absence d'économies des flux sur le territoire. La mission est concentrée sur la réalisation d'un maximum de bilans énergétiques, uniquement pour les collectivités adhérentes au service Efficacité énergétique.

Le bilan énergétique correspond à la 1ère action avant l'audit énergétique, avant la définition et la réalisation des travaux et avant le suivi du chantier.

Mme la Présidente fait part aux membres du Comité syndical de l'unique décision de Bureau prise par délégation, lors de la séance du Bureau le 02 février dernier :

- ⇒ Il s'agit de proposer un CDI au technicien du PETR Pays Vallée du Loir en charge du SIG / Web SIG, à la suite de 6 années de CDD.

Mme Latouche apporte deux informations :

1. La démission de Marie Gambarini – service civique au Pays d'art et d'histoire, à la date du 28 février 2022. Elle a obtenu un CDD d'un an à Saint-Germain en Laye, pour l'animation culturelle de la micro-folies.
2. La démission de Kévin Charlot – géomaticien au PETR, à la date du 10 février 2022. Ayant deux mois de préavis et quelques jours de congés à prendre, son départ est envisagé le 31 mars 2022 au soir.

Mme La Présidente demande à la commission "Attractivité du territoire" de se réunir rapidement pour rédiger le profil du poste à pourvoir.

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) est ouvert par B. Latouche.

1 DELIBERATION

1.1 D1_23_02_2022 Débat d'orientation budgétaire

Vu l'article 11 de la loi du 06 février 1992,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat s'appuyant sur un rapport (*Cf. annexe 1*) doit ainsi permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Madame la Présidente expose la problématique rencontrée par le PETR, du fait du non-versement des fonds Leader.

Deux types de recettes existent au PETR : les participations des CC et les subventions levées en fonction des projets (subventions qui portent essentiellement sur les actions et peu sur l'ingénierie).

Le support présentant les tableaux financiers mission par mission est présenté (*Cf. ROB en annexe 1*).

Les projets Charte forestière territoriale (CFT) et Plan alimentaire et agricole territorial (PAAT) sont présentés en P9 de ce dit-rapport.

Monsieur Boussard félicite les services du PETR pour la clarté des tableaux et des données transmis. Il souligne également la spécificité des fonds européens Leader dans l'exercice comptable, car aucune recette ne peut être rattachée à une dépense car il n'existe pas de document certifiant l'exactitude de la somme à percevoir. Jusqu'au dernier moment, le montant de la subvention peut être revu à la baisse à la toute dernière instruction.

Madame Latouche sollicite chaque vice-président les uns après les autres, afin que soient exposés les projets menés et les enjeux financiers qui en découlent.

Commission Attractivité du territoire : Monsieur Boussard indique que cette commission va, dans les années à venir, devoir être dotée de moyens supplémentaires car la loi Climat et résilience va engendrer une nécessaire révision du SCoT, qui entrainera une révision de chaque PLUi.

De nouvelles charges sont à prévoir. Il exprime également son regret de voir partir Kévin Charlot à qui bonne chance lui est souhaité.

Commission Energie-climat : Monsieur Chauvin rappelle que les actions de cette commission sont largement subventionnées et que cela va très probablement perdurer dans le temps au regard de l'inflexion des politiques d'Etat vers la prise en compte de cette thématique. Les actions autour de ce thème sont à promouvoir. Les deux dernières actions envisagées (CFT et PAAT) peuvent être traitées avec un reste à charge annuel minime pour le PETR.

Commission Culture-Patrimoine : Madame Cohu souligne que le PAH et la culture constituent le service le plus "historique" au sein du PETR. Toutes les actions patrimoniales sont portées par le label PAH. La particularité de ce service tient dans le fait que le rapport dépenses/recettes est assez difficile à lire car il y a très souvent un décalage dans le temps. La marge de manœuvre est faible surtout pour 2022, où la plupart des actions a déjà été lancée. Il faut garder en mémoire que le PAH a pour objectif d'être pilote de nouvelles actions, aussi comment poursuivre les actions tout en minimisant les frais ?

Madame Latouche rappelle que les objectifs du PETR sont de ne pas perdre en qualité ni en attractivité pour le territoire.

Commission Mobilités : Monsieur Roncière insiste pour que la commission "Mobilités" reste dotée d'un peu d'ingénierie pour accompagner les CC dans la rédaction et le déploiement du (ou des) contrat(s) opérationnel(s) de mobilité ; en effet chaque CC a pris la compétence Mobilités en 2021. Si l'expérimentation Illicov ne fonctionne pas, ça n'est pas grave, elle peut être stopper – c'est tout l'enjeu des expérimentations.

Commission Politiques contractuelles : Monsieur Boiziau revient sur les difficultés rencontrées lors de cette programmation Leader.

Madame Latouche entend bien tous ces échanges et exposés mais s'interroge sur "comment élaborer le budget 2022" ? car l'équilibre annuel n'est pas obtenu entre dépenses et recettes et cela provoque des incertitudes et des interrogations auprès de la Banque.

Ce Comité syndical a bien pour objet la tenue du DOB 2022 mais il faut déjà se projeter sur le DOB 2023 car beaucoup d'actions se déroulent sur plusieurs années.

Quelles sont les actions à prioriser ? Comment peut-on diminuer les dépenses ?

Quelles priorités données pour l'avenir au PETR ?

Une certitude : l'avance de trésorerie Leader ne sera pas comblée à un horizon de 2 ou 3 ans. Cela sera plus long.

Depuis plusieurs années, le Pays et ses CC membres vivent un peu au-dessus de leurs moyens.

La seule solution qui existe : avoir plus de recettes et réaliser moins de dépenses.

Madame Grelet-Certenais insiste sur ce déficit qui est structurel ; mais certaines actions restent à privilégier. Si des actions n'étaient pas reconduites, peut-être que par le biais de conventionnements avec d'autres partenaires, ces dernières pourraient tout de même être menées ?

Madame Latouche relève que travailler pour une structure, c'est bien différent que travailler pour 3 ; les agents en place au PETR ne seront peut-être pas volontaires pour une mise à disposition conventionnée. Elle informe également l'assemblée d'une proposition faite par le PDG de la SPL Tourisme Vallée du Loir : un versement exceptionnel en 2022 par les CC, des sommes dues au titre des ex-offices du tourisme, non pas à la SPL TVL mais au PETR.

Monsieur Roncière souligne que cette opération a été présentée comme solution alternative mais qu'il y aura dans le temps, une réelle difficulté pour les CC à rembourser la SPL. Car en 2023, chaque CC devra verser à la SPL le montant de l'année 2023 + une partie du versement de 2022, etc., jusqu'à complet remboursement. Cela va grever le budget des CC.

Pour Monsieur Boussard, les CC doivent assumer leurs actions et leur soutien financier aux syndicats et autres structures auxquelles elles adhèrent. L. Hubert souligne que des choix dans les actions sont à faire et que bien évidemment, cela peut impacter le personnel. Si moins d'actions, moins de personnel – Quid alors du PETR ? La question doit être posée.

Madame Latouche rappelle que le PETR est un outil de mutualisation. Si le PETR est dissout, les actions portées devront être reprises par chaque CC. Attention à toutes les difficultés de recrutement qui existent aujourd'hui.

Monsieur Hubert rappelle à son tour que lors de la création du PETR, il y avait 7 CC ; aujourd'hui elles ne sont plus que 3. Elles sont "montées en puissance", et se sont armées en personnel et en compétences. Le profil des CC est bien différent aujourd'hui de celui d'il y a 20 ans.

Madame Latouche insiste sur le fait de faire bien attention aux services rendus auprès des CC qui ne peuvent être que très différents si le PETR n'existe plus.

Monsieur Leeschaeve demande la parole : pourquoi faire de nouvelles actions ? Il faut se contenter peut-être de juste poursuivre ce qui existe, au moins pour les 2 ou 3 prochaines années.

Monsieur Roncière reprend la parole : ce qui ne sera pas fait à l'échelle du PETR sera à faire à l'échelle des CC. A l'intérieur même du PETR actuellement, il y a déjà quelques différences entre les 3 CC qui n'ont pas la même vitesse de fonctionnement.

Monsieur Peter souligne que la politique de Plan climat air énergie territorial (PCAET) existe depuis longtemps au sein du PETR, mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Si cette action est stoppée au niveau du PETR, la CCLLB ne sera pas en mesure de la reprendre. La CCLLB profite largement des actions et des travaux menés à l'échelle du PETR ; cependant tous les domaines d'interventions ne sont pas encore embrassés ; il reste à faire. Il faut bien expliquer qu'avec ce qui a été construit au PETR, la CCLLB ne s'est pas dotée d'un service sur ce sujet d'envergure. L'efficacité du travail tous ensemble est réelle, il ne faut pas le nier et le renier.

Madame Latouche clôt le débat en rappelant que l'année 2022 doit être l'année de travail pour chaque commission du PETR, afin d'élaborer dès 2023, un budget à l'équilibre.

Après avoir pris connaissance des diverses interventions des membres,

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Indique qu'il a été procédé au cours de cette réunion à un Débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'année 2022
- Approuve le Rapport d'orientation budgétaire annexé à cette délibération.

2 INFORMATIONS

2.1 Energie-Climat : Commission d'Appel d'Offres pour retenir le prestataire en charge de l'animation-suivi de la PTRE

Le jeudi 24 février à 17h se tiendra la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en charge de l'analyse des offres reçues pour la prestation d'animation-suivi de la PTRE (Plate-forme territoriale de rénovation énergétique).

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du CGCT il est rappelé que "la CAO examine les candidatures et les offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse (celle présentant le meilleur rapport qualité du service/prix) et attribue le marché".

La CAO va se réunir une 1^{ère} fois le mardi 22 février afin de procéder à l'ouverture des plis.

Les candidats ayant déposé une offre conforme sont au nombre de deux : l'association Sarthe Nature Environnement (SNE) qui porte l'Espace info énergie au Mans et le groupement "SEM croissante verte / Citémétrie" (un opérateur agréé ANAH).

2.2 Le Pays d'art et d'histoire

Les Allumés du Grand Lucé

⇒ Rendez-vous à 19h00, place du Grand Lucé pour la parade lumineuse et les animations.

L'inventaire du patrimoine – sortie de l'ouvrage de S. Barioz-Aquilon

La sortie de l'ouvrage de Stéphanie BARIOZ-AQUILON est prévue le 05 mars 2022.

A cette occasion, 5 week-end sur le patrimoine sont organisés, du 05 mars au 03 avril 2022.

le 05 mars 2022 : Chahaignes et La Chartre-s/le Loir
 le 06 mars 2022 : Poncé-s/le Loir (Loir en Vallée)
 le 12 mars 2022 : Lavenay (Loir en Vallée) et Lhomme
 le 13 mars 2022 : Ruillé-s/Loir (Loir en Vallée)
 le 19 mars 2022 : Poncé-s/le Loir (Loir en Vallée) et Beaumont-sur-Dême
 le 20 mars 2022 : Ruillé-s/Loir (Loir en Vallée)
 le 26 mars 2022 : Marçon
 le 27 mars 2022 : Ruillé-s/Loir (Loir en Vallée)
 le 02 avril 2022 : La Chapelle Gaugain (Loir en Vallée)
 le 03 avril 2022 : Lavenay (Loir en Vallée)

3 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Année 2022	
Mercredi 09 mars 2022 à 14h30 à 16h30 - Budget	Mardi 29 mars 2022 à 18h00 - Budget
Vacances du 09 au 25 avril 2022	
Mercredi 27 avril 2022 à 14h30 à 16h30	
Mercredi 25 mai 2022 à 14h30 à 16h30 (<i>optionnel</i>)	Mardi 10 mai 2022 à 18h00
Mercredi 15 juin 2022 à 14h30 à 16h30	Mardi 28 juin 2022 à 18h00
Conférence des Maires : le 06 juillet 2022 à partir de 18h30	
Mercredi 07 septembre 2022 à 14h30 à 16h30	Mardi 20 septembre 2022 à 18h00
Mercredi 19 octobre 2022 à 14h30 à 16h30	
Mercredi 02 novembre 2022 à 14h30 à 16h30	Mardi 15 novembre 2022 à 18h00
Mercredi 30 novembre 2022 à 14h30 à 16h30	
	Mardi 06 décembre 2022 à 18h00